

REPUBLIQUE DU NIGER

REGION DE TILLABERI-TAHOUA



OCTOBRE 2022

MONITORING DE PROTECTION



I. CONTEXTE SECURITAIRE DE PROTECTION

1. Bande frontalière avec le Mali

a. Dans la région de Tillabéri

Une accalmie relative a caractérisé le contexte sécuritaire et de protection dans les départements de Ballayara, Ayorou, Filingué et Ouallam au cours de ce mois d'octobre 2022. Toutefois, malgré cette amélioration relative de la situation sécuritaire dans la zone, les populations PDI et hôtes vivent une peur permanente en raison des tensions qui persistent entre les communautés mais aussi sur le fait qu'il serait très difficile pour les éléments des GANE de cesser leurs activités car les revenus tirés des ventes de bétail extorqués ou volés et des prélèvements forcés de taxe semblent être une source de revenu intarissable.

En revanche, dans les départements de Banibangou, Tillabéri, et Abala, l'environnement sécuritaire et de protection a été marqué par un activisme accru des GANE avec son corollaire de violations de droits, notamment : le droit à la propriété à travers les vols et les prélèvements forcés de taxe à grande échelle et le droit à la vie et à l'intégrité physique à travers les assassinats.

b. Dans la région de Tahoua

Le contexte sécuritaire et de protection de ce mois d'octobre 2022 a été caractérisé par une multiplication des incursions des éléments des groupes armés non étatiques (GANE) dans le département de Tahoua avec leur corollaire d'extorsions de biens à travers les prélèvements obligatoires de taxe dont les victimes ne sont autres que la population civile.

Cependant, dans les départements de Tassara, Bagaroua et Tillia, l'environnement sécuritaire et de protection a été caractérisé par une accalmie relative. En revanche, les communes de Tébaram et de Takanamatt (département de Tahoua) continuent d'enregistrer les incursions des éléments des GANE qui sont généralement synonymes d'exactions sur la population civile.

2. Bande frontalière avec le Burkina Faso

Le contexte sécuritaire et de protection a été caractérisé par un activisme des éléments de GANE Ainsi, il a été rapporté l'arrestation des suspects par les FDS dans la localité de Tchéro (commune de Diagourou). Selon les source communautaires 3 trois suspects seraient décédés durant leur transport. Dans les localités de Gothèye, Torodi, Makalondi et Say la période sous revue a été marquée par des enlèvements de personnes, incendie d'école en particulier dans la commune de Torodi, des prélèvements forcés de taxe sur le bétail et la création des postes de contrôle spontanés par les GANE Aussi, Il a été enregistré durant le mois d'octobre une série d'attaque des éléments des GANE au poste de contrôle de police (2 policiers tués) et le site aurifère de Tamou.

II. CONTEXTE OPERATIONEL

1. Bande frontalière avec le Mali

a. Dans la région de Tillabéri

Le contexte opérationnel au cours du mois d'octobre a été caractérisé par la présence des GANE dans plusieurs localités. Ainsi, il a été rapporté l'interception de trois véhicules de transport par des individus armés non identifiés à bord de plusieurs motos dont deux camions et un autre de marque RENAULT Saviem qui auraient quitté Banibangou à destination d'Ouallam entre le village de Dinara et Tiezegorou le samedi 22/10/2022 aux environs de midi. Le bilan provisoire de cette attaque aurait fait 18 personnes tuées dont une femme et un garçon, une personne portée disparue et une autre blessée, les deux camions calcinés et la RENAULT emportée.

Aussi, depuis un certain temps des tensions persistent entre les communautés vivant dans cette zone particulièrement entre une communauté nomade et les autres groupes ethniques. La recrudescence de l'insécurité, aurait contraint plusieurs éleveurs saisonniers à quitter la bande frontalière avec le Mali pour s'installer dans les communes de Kourfeye centre, Imanane, Salazar et Tondikabdia, toujours dans la région de Tillabéri. Ce qui aurait alerté les agriculteurs du fait de l'insuffisance des aires de pâturages qui pourra pousser les nomades à introduire leurs animaux dans les champs.

Il faut par ailleurs signaler que les éléments des milices d'auto-défense sont devenus une menace pour les communautés autant que ceux des GANE. C'est ainsi que le mercredi 28 septembre 2022, des éléments de ce groupe armés non étatique auraient fait une incursion dans un hameau rattaché au chef-lieu de la commune et du département de Banibangou, au cours de laquelle ils auraient agressé physiquement plusieurs chefs de ménages avant de leur extorquer leurs biens. Une situation qui n'est pas de nature à préserver la cohésion sociale entre les communautés et qui risquera de mettre à mal cette coexistence pacifique dans cette zone tant cherchée par l'Etat et ses partenaires.

b. Dans la région de Tahoua

Il faut signaler qu'au cours de ce mois sous rapport, des faits nouveaux ont beaucoup plus traits au banditisme qu'à une opération des éléments GANE auraient apparu dans la zone.

Ainsi, le lundi 17 octobre 2022, des individus armés de coupe-coupe et de machettes, auraient fait une incursion à Garin Ali, département et commune rurale de Tillia dans l'intention de s'accaparer de 100 têtes de petits ruminants appartenant à la communauté. Les villageois auraient imposé une résistance d'où l'éclatement d'un affrontement sanglant dont le bilan provisoire aurait fait 03 blessés parmi les agresseurs. Il faut aussi noter que les tensions entre les agriculteurs et les éleveurs persistent et tendent à devenir un conflit ethnique dans les communes de Tébaram et Takanamatt à cause des bagarres récurrentes entre ces deux groupes.

2. Bande frontalière avec le Burkina Faso

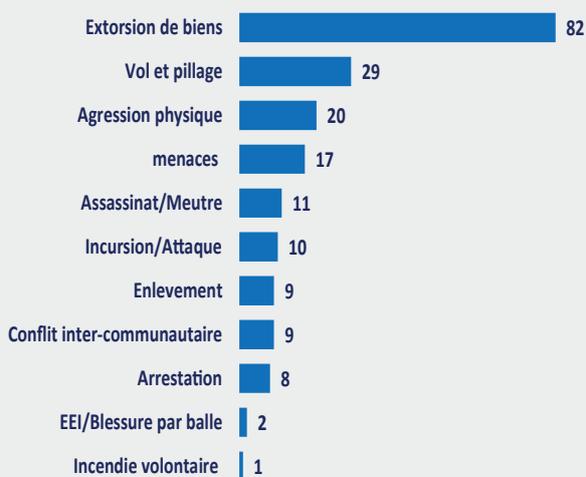
Le contexte opérationnel a été marqué par un activisme grandissant des activités des GANE suivie d'assassinat, d'enlèvement des personnes, prélèvement forcé de la dîme sur le bétail et d'extorsion de bétail. Ces violations ont été observées surtout dans la zone de Bankilaré et de Goroual, Torodi et Bankilaré où l'activisme des GANE a été élevé. Aussi au niveau de la zone du département de Say dans la commune de Ouré-Gueladio il a été rapporté la création d'un poste de contrôle par des GANE. A partir de la seconde moitié du mois jusqu'à sa fin du mois, le contexte s'est détérioré davantage avec la réduction du périmètre de sécurité, la multiplication des incidents dont l'assassinat et d'enlèvement des personnes, les prélèvements forcés de bétail, attaque du poste de contrôle de police de Tamou suivie des menaces et de réaction des FDS sur le site. Aussi, il a été rapporté des attaques des marchés ruraux dans les localités frontalières.

III. INCIDENTS DE PROTECTION

1. Situation générale

198 Incidents de protection collectés

Repartition des incidents par typologie

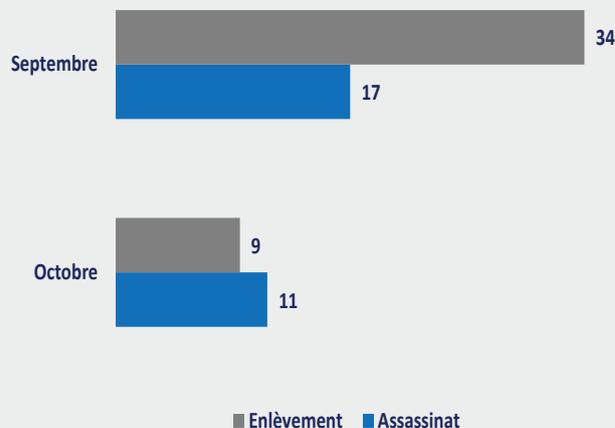


Répartition des incidents par typologie

En ce mois d'octobre 2022, il est important de noter qu'au regard de la dégradation poussée du contexte sécuritaire et de protection dans les régions de Tahoua et Tillabéri du fait de la recrudescence des violations des droits liés à la propriété, à la liberté de mouvements des personnes et des biens ainsi que les atteintes récurrentes à la vie et à l'intégrité physique des paisibles populations, 198 incidents de protection ont été enregistrés et rapportés durant la période sous revue soit une diminution de 16 cas d'incidents comparativement au mois de septembre qui a enregistré 214 cas d'incidents.

Les 198 cas d'incidents enregistrés et rapportés durant ce mois d'octobre 2022 sont repartis en onze (11) typologies dont les extorsion de biens ont été les plus récurrentes avec 82 incidents (soit 41,4%) sur 198 incidents au total, les vol et pillage avec 29 cas d'incidents (soit 14,6%) sur 198 incidents enregistrés au total, les agression physique avec 20 cas d'incidents (soit 10%) sur 198 incidents enregistrés au total ; les menace avec 17 cas d'incidents (soit 9%) sur 198 incidents enregistrés au total ; les assassinat et meurtre avec 11 cas d'incidents (soit 5,5%) sur 198 incidents enregistrés au total ; les incursion et attaques avec 10 cas d'incidents (soit 5,0%) sur 198 incidents enregistrés au total ; les enlèvement avec 09 cas d'incidents (soit 4,5%) sur 198 incidents enregistrés au total; les conflits intercommunautaires avec 09 cas d'incidents (soit 4,5%) sur 198 incidents enregistrés au total ; les arrestation avec 08 cas d'incidents (soit 4,0%) sur 198 incidents enregistrés au total ; les EEI/Blessure avec 02 cas d'incident (soit 1,0%) sur 198 incidents enregistrés au total; et enfin les incendie volontaire avec 01 cas d'incidents (soit 0,50%) sur 198 incidents enregistrés au total.

Suivi des victimes d'enlèvements et d'assassinats/meurtres



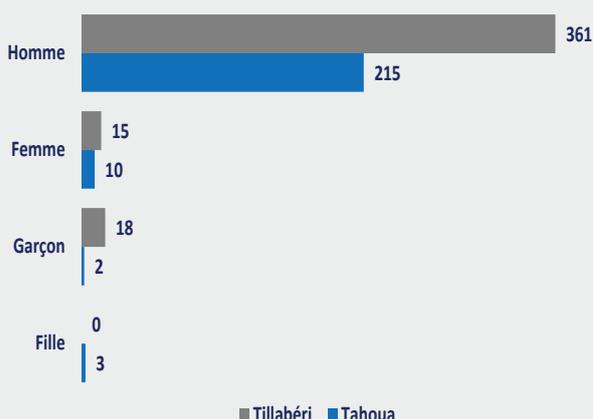
Suivi des victimes d'assassinats/meurtres

Durant ce mois d'octobre 2022, les activités de monitoring de protection ont permis d'enregistrer et de rapporter 11 cas de victimes d'assassinats/meurtres pour les deux régions de Tahoua et Tillabéri contrairement au mois de septembre où 17 cas de victimes d'assassinats/meurtres ont été enregistrés au compte des deux régions concernées par cette analyse des données relatives aux incidents de protection.

Suivi des victimes d'enlèvements

Durant ce mois d'octobre 2022, les activités de monitoring de protection ont permis d'enregistrer 09 cas de victimes d'enlèvement dans les deux régions de Tahoua et Tillabéri contrairement au mois de septembre où 34 cas de victimes d'enlèvement ont été enregistrés soit une diminution de 25 incidents enregistrés à Tahoua et à Tillabéri.

Suivi des personnes touchées par les incidents



Suivi des personnes touchées par les incidents

Parmi les victimes d'incidents de protection enregistrées durant ce mois d'octobre de l'année en cours, 215 hommes ont été touchés à Tahoua contre 361 à Tillabéri. En ce qui concerne les femmes 10 ont été touchées à Tahoua contre 15 à Tillabéri. Quant aux garçons, 02 cas touchés ont été enregistrés à Tahoua contre 18 à Tillabéri. S'agissant des filles, 03 ont été touchées à Tahoua et aucune à Tillabéri.

Ce qui nous conduit à conclure que les 198 incidents enregistrés ont touchés au total 624 personnes dans les deux régions (Tahoua et Tillabéri) couvertes par le monitoring de protection durant ce mois d'octobre 2022.

2. Tillabéri

65 Incidents de protection collectés

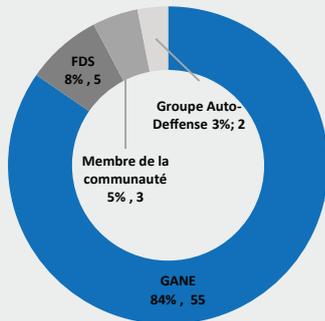
Répartition des incidents par typologie



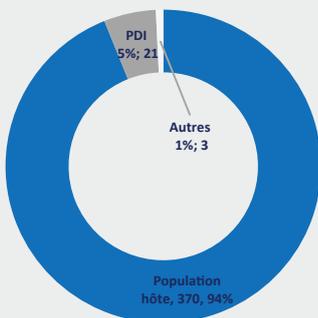
Répartition des typologies de violation de droits



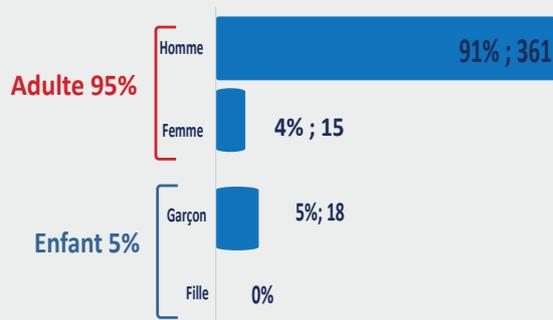
Répartition des incidents par auteurs



Répartition des victimes par statut de populations



Répartition des victimes par âge et par sexe



Répartition des incidents par typologie

Au cours du mois d'octobre, le monitoring de protection a enregistré 65 incidents de protections soit une réduction de 8 incidents comparé au mois passé qui a enregistré 57 incidents. Ces incidents sont reparties en 11 typologies : les extorsions des biens (18 cas), les incursion/attaque (10 cas), enlèvements (8 cas), assassinats et meurtre (6 cas), arrestation (5 cas), agression physique (4 cas), menaces (4 cas), EEI/blessure (1 cas), incendie volontaire (1), conflit intercommunautaire (1 cas), vol et pillage (1 cas), dont les extorsions des biens ont été récurrents au cours de ce mois non seulement au niveau de la bande frontalière avec le Mali qu'au niveau de la zone des trois frontières.

Répartition des typologies de violation de droits

L'analyse des incidents rapportés au cours du mois d'octobre 2022, ressort que ces typologies de violations ont principalement marqué le contexte à savoir : les violations du droit à la propriété, il été enregistré 38%,25 soit une augmentation de 0%,3 ; les violations du droit à liberté de mouvement, il a été enregistré 33%,21 soit une augmentation de 15%,11 par rapport au mois passé ; les violations du droit à la vie et à l'intégrité physique, il a été enregistré 29 %,19 soit une réduction de 15%,06 par rapport au mois passé. Au cours de ce mois, les extorsions de biens et les enlèvements des personnes ont fortement dominées le contexte opérationnel.

Répartition des incidents par auteurs

Les caractéristiques des incidents permettent de comprendre l'appartenance des incidents en fonction des acteurs. Ainsi, au cours de ce mois, 84% (55 cas) des incidents sont attribué aux GANE soit une réduction de 6% par rapport au mois passé. Cette situation continue de créer la psychose et des mouvements de populations. Aussi, 8% d'incidents avec 5 cas sont attribués aux éléments de force de défense (FDS) soit une augmentation de 3% par rapport au mois passé. Aussi, au niveau des membres de la communauté le pourcentage (5%) mais le nombre de cas à augmenter d'1 cas. Par ailleurs, au cours de ce mois, un autre groupe (auto-défense) ont été auteurs de 3% avec 2 cas.

Répartition des victimes par statut de population

Il ressort de l'analyse des victimes par statut de la population que le pourcentage de la population hôte qui était 98% avec (539) victimes a diminué de 4%avec 370 victimes. Cette situation explique que la population hôtes reste la plus touché. Au cours de ce mois la catégorie des PDI a été également touchée avec 5% et 21 victimes. Et enfin une autre catégorie appelé autres qui était de 2% avec 9 victimes a diminué de 1% pour atteindre 15 avec 3 victimes.

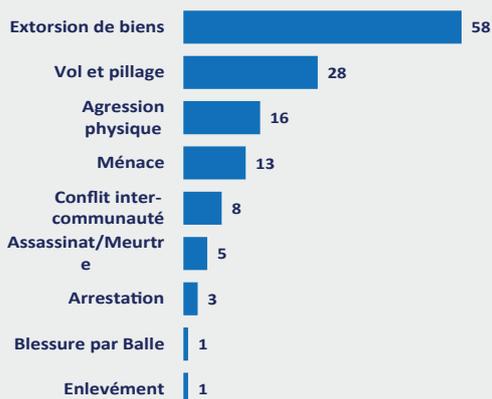
Répartition des victimes par âge et par sexe

Au cours du mois d'octobre, l'analyse des victimes par âge nous a permis de comprendre que la proportion des adultes (homme) qui était de 95% avec 519 à diminuer de 4% pour atteindre 91% avec 361 cas et celui des femmes qui était de 3% avec 17 victimes à augmenter de 1% avec 15 cas. Au niveau de la répartition des enfants victimes, les garçons qui était de 1,75% à augmenter de 4% pour atteindre 5% avec 18 cas et celui des filles qui était de 0,25% et une victime n'a pas changé.

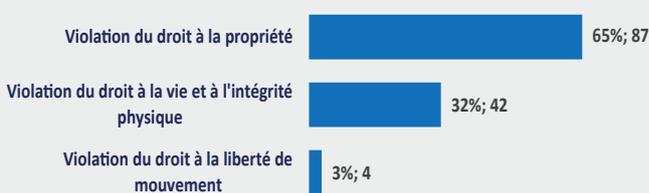
3. Tahoua

133 Incidents de protection collectés

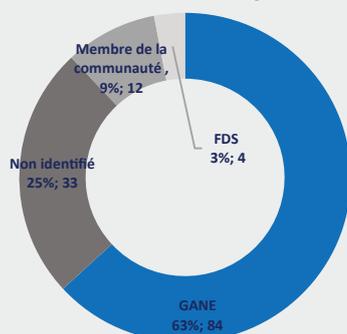
Répartition des incidents par typologies



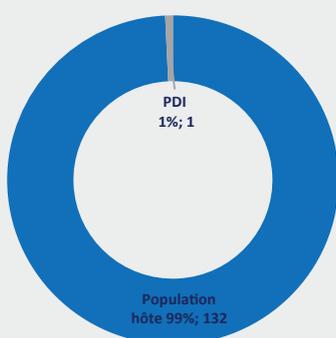
Répartition des typologies de violation de droits



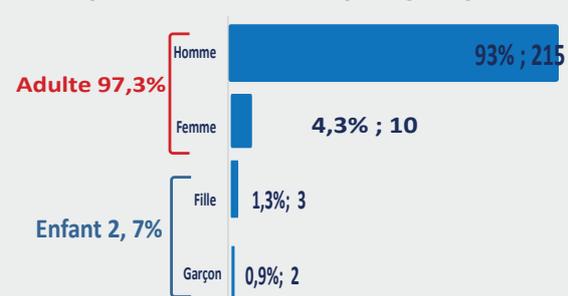
Répartition des incidents par auteurs



Répartition des victimes par type de populations



Répartition des victimes par âge et par sexe



Répartition des incidents par typologie

133 cas d'incidents de protection dans la région de Tahoua au cours de ce mois d'octobre 2022, contrairement au mois de septembre ayant enregistré 157 incidents, soit une diminution de 24 cas le nombre d'incidents. Ces 133 cas d'incidents enregistrés ce mois d'octobre 2022 sont repartis en neuf (09) typologies, à savoir : les extorsions de biens ont été les plus récurrentes avec 58 cas (soit 43,6%) sur un total de 133 incidents ; les vols et pillages avec 28 cas (soit 21,1%) sur un total de 133 incidents ; les agressions physiques avec 16 cas (soit 12,0%) sur un total de 133 incidents ; les menaces avec 13 cas (soit 9,8%) sur un total de 133 incidents ; les conflits intercommunautaires avec 08 cas (soit 6,0%) sur un total de 133 incidents ; les assassinats et meurtre avec 05 cas (soit 3,8%) sur un total de 133 incidents ; les arrestations avec 03 cas (soit 2,3%) sur un total de 133 incidents ; les blessures par balle avec 01 cas (soit 0,8%) sur un total de 133 incidents et enfin les enlèvements avec 01 cas (soit 0,8%) sur 133 incidents collectés au total.

Répartition des typologies de violation des droits

Il convient de noter que trois (03) types de violations de droits ont été enregistrés dans le cadre du monitoring de protection au cours de ce mois d'octobre 2022 dans la région de Tahoua ayant marqué le contexte sécuritaire et de protection de cette région durant la période sous revue.

- Violation du droit à la propriété à travers les extorsions de biens, les vols et pillages avec 87 incidents enregistrés;
- Violation du droit à la vie et l'intégrité physique à travers les assassinats/meurtres avec 42 incidents enregistrés
- Violation du droit à la liberté de mouvement à travers les enlèvements avec 04 incidents enregistrés;

Répartition des incidents par auteurs présumés

Dans le souci de disposer d'une bonne lecture des données qui ont été ressorties dans les graphiques, il serait important de retenir que durant ce mois d'octobre, les GANE viennent en tête en étant les auteurs présumés du plus grand nombre d'incidents enregistrés dans la région de Tahoua avec 63% des cas d'incidents commis (soit 84 cas); suivis des Individus non identifiés avec 25% des incidents commis (soit 33 cas) ; ensuite, les Membres de la communauté avec 9% des incidents commis (soit 12 cas) et en fin les FDS avec 3% des incidents (soit 04 cas).

Répartition des victimes par type de populations

Sur les 133 incidents de protection inventoriés et rapportés durant le monitoring de protection, il ressort de l'analyse des victimes par statut de populations que le pourcentage de la Population hôte qui était de 99% soit 132 victimes en ce mois d'octobre 2022; suivies des personnes déplacées internes (PDI) qui était de 1% soit 01 victime en mois d'octobre 2022.

Répartition des victimes par âge et par sexe

Au cours de ce mois d'octobre 2022, l'analyse des victimes par âge et par sexe telle que ressortie par les graphiques nous amène à conclure que la proportion des Adultes (hommes) qui était 93% avec 215 victimes d'incidents ce mois d'octobre, et celle des femmes qui est de 10 victimes soit 4,3%.

Concernant la répartition des victimes en rapport avec les enfants, les incidents ont touché plus les filles avec 3 victimes soit 1,3% et les garçons de 2 victimes soit 0,9%.

IV. MOUVEMENT DE POPULATION

1. Bande frontalière avec le Mali

a. Dans la région de Tillabéri

■ Nouveau PDI

Au total, 123 ménages de 553 individus ayant effectué ces mouvements internes de populations durant la période sous revue dont :

- 66 ménages de 190 personnes du village de Koukou (Commune de Bankilaré) sont arrivés à Ayorou le 10 octobre 2022 ;
- 7 ménages de 38 personnes des localités de Namga, Péppitchaga et Garbagna sont arrivés au chef-lieu de la commune de Gotheye le 1
- 25 ménages de 155 personnes du village de Gangani seraient venus à Tchomabangou commune de Tondikiwindi, département d'Ouallam le lundi 10 octobre 2022.
- 25 ménages de 170 individus auraient quitté Adabdab pour Banibangou à la suite des événements survenus le 22/10/2022 l'axe Banibangou_Tizegorou, le 25 octobre 2022.

b. Dans la région de Tahoua

■ Nouveaux mouvements [PDI]

Au cours de ce mois d'octobre 2022, des mouvements internes de populations ont été signalés par les points focaux. Il s'agit de :

- 04 ménages de 27 personnes dont : 04 hommes, 04 femmes, 11 filles et 08 garçons ont quitté le hameau d'Intazay situé dans la commune de Takanamatt département de Tahoua pour s'installer à Gaweye commune et département de Tillia ;
- 04 ménages de 29 personnes dont : 04 hommes, 04 femmes, 09 filles et 12 garçons ont quitté les environs de Tabatol pour venir s'installer à Gaweye ;
- 03 ménages de 27 personnes ont quitté une aire de pâturages de Garin Ali pour venir s'installer dans ledit village ;
- 05 ménages de 20 personnes dont 01 homme, 05 femmes, 05 filles et 09 garçons qui ont quitté les hameaux de Gawèye et Tabatol pour venir s'installer à Gaweye Ces populations ont quitté le hameau d'Intazay situé dans la commune de Takanamatt département de Tahoua à cause des prélèvements forcés de la ZAKAT à grande échelle par les éléments des GANE pour s'installer à Gaweye commune et département de Tillia ;
- 04 ménages de 29 personnes dont : 04 hommes, 04 femmes, 09 filles et 12 garçons ont quitté les environs de Tabatol pour venir s'installer à Gaweye car elles ont beaucoup été persécutées par les Gane ces derniers temps ;
- 03 ménages de 27 personnes ont quitté une aire de pâturages de Garin Ali pour venir s'installer dans ledit village ;
- 05 ménages de 20 personnes dont 01 homme, 05 femmes, 05 filles et 09 garçons qui ont quitté les hameaux de Gawèye et Tabatol pour venir s'installer à Gaweye du fait de la fréquence élevée de violation de droit à la propriété dont ils auraient été victimes ;
- 04 ménages de 22 personnes dont 03 hommes, 04 femmes, 08 filles et 07 garçons qui ont quitté Irnoul pour s'installer à Gaweye suite aux multiples violations du droit à la propriété dont ils auraient été victimes.

■ Mouvements transfrontaliers

Au cours de ce mois d'octobre 2022, deux (02) mouvements transfrontaliers de populations nous ont été signalés en provenance d'Illimawane (Mali). Il s'agit de :

- 21 ménages de 131 personnes à Egarek
- 27 ménages de 153 personnes à Tillia

V. PROTECTION DES ENFANTS

1. Dans la Région de Tillabéri

Dans les communes de Makalondi Goroual, Téra, Dargol et Bankilaré les enfants sont exposés à divers risques notamment le recrutement forcé. 316 cas de personnes à besoins en protection ont été identifiés chez les enfants durant le monitoring de protection du mois d'octobre 2022 dont 169 filles et 147 garçons, comparativement au mois passé au cours duquel, 117 cas ont été identifiés au niveau des enfants au cours du monitoring de protection du mois de septembre 2022 dont 70 filles et 47 garçons, soit une augmentation du nombre de cas de protection identifiés ce mois d'octobre correspondant à 199 cas dont 99 filles et de 100 garçons en termes de nombre (soit 37,02%) en termes de pourcentage.

2. Dans la Région de Tahoua

Au total 188 cas de protection ont été identifiés au niveau des enfants au cours du monitoring de protection de ce mois d'octobre 2022 dont 87 filles 101 garçons. Tous les 188 cas de besoin en protection identifiés chez les enfants ont été référés. Sur les 188 cas référés, 55 ont été pris en charge dont 26 filles et 29 garçons et 133 sont en cours de prise en charge dont 61 filles et 72 garçons.

VI. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) : Prévention et Réponse

1. Dans la région de Tillabéri

La problématique des VBG notamment dans les communes de Goroual, Bankilaré, Téra, Goroual, Torodi jusqu'à Makalondi demeure toujours critique à cause des menaces et agression physiques que les femmes et les jeunes filles ne cessent de subir. Ainsi, des agressions physiques à l'égard des femmes dans le village de Houssantché ont été enregistré par les points focaux. En plus des services sociaux indisponible dans la majorité de ces localités les assistances humanitaires se font rare à cause des difficultés d'accès a certaine zone. Cette situation continue non seulement de renforcer la précarité des ménages. Dans le cadre des VBG, au total 12 cas de VBG ont été identifiés et rapportés au cours de ce mois d'octobre 2022, dont 02 cas agression sexuelle, 07 cas d'agression physique, 02 cas d'exploitation sexuelle et 01 cas de mariage d'enfant.

Au total 07 cas de VBG ont été identifiés au cours des activités de monitoring de protection du mois de septembre 2022 dans les départements de Banibangou, Abala, Fillingué, Ballayara et Ouallam parmi lesquels 01 cas d'agression sexuelle, 01 cas d'agression physique, 03 cas de violence psychologique et 02 cas de viol.

Ce qui correspond en matière de tendance, à une augmentation de 05 cas de VBG en termes de nombre au mois d'octobre, contrairement au mois passé.

2. Dans la région de Tahoua

Au cours de ce mois d'octobre 20 cas de VBG ont été identifiés durant le monitoring de protection. Ainsi, sur les 20 cas identifiés, il y a :05 cas d'agressions physiques, 08 cas de mariage d'enfants, 02 d'exploitation sexuelle ayant engendré une grossesse non désirée à Azakaza référés au CSI de Tillia/CCPE, 01 cas d'exploitation sexuelle à Tebaram référé au comité communal de protection, 01 cas de violence physique à Azakaza référé à l'APBE mais n'ayant pas effectué le déplacement, 01 cas de sexe de survie à Imbokili référé à l'APBE, 01 cas d'agression sexuelle à Takanamatt référé au CSI de cette dite localité et 01 cas de violence psychologique à Takanamatt non référé faute de structures de prise en charge (PEC).

VII. PERSONNES A BESOINS SPECIFIQUES (PBS) ET REFERENCEMENT

1. Dans la région de Tillabéri

Quatre-vingt-dix-neuf (90) cas de personnes dont 88 de sexe féminin et 02 de sexe masculin ayant des besoins spécifiques de protection ont été identifiés dans les départements de Banibangou, Abala, Ballayara, Fillingué et Ouallam, du ressort de la région de Tillabéri au cours de ce mois d'octobre 2022. Les 90 cas de PBS identifiés ont été référés vers les structures de prise en charge

Par ailleurs, contrairement au mois de septembre 2022, le mécanisme de monitoring de protection mis place nous a permis d'identifier 81 cas de PBS dans les départements de Banibangou, Ouallam, Abala, Fillingué et Ballayara au cours du monitoring de protection dont 76 cas de sexe féminin et 05 de sexe masculin. Cette situation nous amène à conclure qu'il y aurait une augmentation de 10 cas (soit 90%) le nombre de PBS identifiés ce mois d'octobre 2022, contrairement au mois passé du point de vue tendanciel.

Du côté frontière avec le Burkina Faso et dans la zone de 3 frontières, 81 cas de PBS ont été identifiés dont 70 cas étant tous de sexe féminin ont été référés vers les structures de prise en charge (PEC) et 11 cas n'ont pas été référés faute de structures de prise en charge adéquates dont 06 de sexe féminin et 05 de sexe masculin

2. Dans la région de Tahoua

Quatre-vingt-dix (90) cas de PBS ont été identifiés dans les départements de Tahoua, Tillia, Bagaroua, Tassara dont 54 de sexe féminin et 36 de sexe masculin au cours du monitoring de protection du mois d'octobre 2022. Ainsi, 68 cas ont été référés dont 44 de sexe féminin et 24 de sexe masculin et 22 n'ont pas été référés faute de structures de PEC dont 10 de sexe féminin et 12 de sexe masculin. Sur les 68 cas référés ; 41 ont été pris en charge dont 32 de sexe féminin dont 09 de sexe masculin et 27 sont en cours de PEC dont 12 de sexe féminin dont 15 de sexe masculin.

VIII. ACTIVITES DE FORMATIONS ET DE SENSIBILISATIONS

1. Dans la région de Tillabéri

Plusieurs thèmes ont été abordés dans les départements d'Abala, Ouallam, Filingué et Balleyara au cours des sensibilisations de ce mois d'octobre 2022. Il s'agit de la scolarisation des enfants, la cohésion sociale, l'importance de la documentation et la protection des enfants pour un total de 528 personnes touchées :

- Damana 30 personnes ont été touchées dont, 16 femmes, 08 garçons et 06 filles ;
- Ouallam 142 personnes dont 92 femmes et 50 hommes ;
- Ballayara 172 personnes touchées dont 47 femmes et 25 hommes, 60 filles et 40 garçons ;
- Mangayzé 81 personnes touchées dont 34 hommes et 35 femmes. 05 filles et 07 garçons ;
- Abala 103 personnes touchées dont 58 femmes et 45 hommes ;
- Sanam 18 personnes touchées dont 4 femmes, 08 hommes, 2 filles et 04 garçons.

Dans les départements de Torodi, Ayorou, Tillabéri, Gothèye, Say et Téra les thèmes suivants ont été abordés durant des séances de sensibilisation : mariage précoce, la documentation civile, la cohabitation pacifique. Au total 547 personnes ont été touchées par les séances de sensibilisations organisées dont 245 hommes, 185 femmes, 83 garçons, 43 filles.

2. Dans la région de Tahoua

Au cours de ce mois d'octobre 2022, des séances de sensibilisation ont été animées par les moniteurs de protection, les thèmes abordés sont : l'importance de la fréquentation des centres de santé, le rôle de la jeunesse dans la prévention des conflits communautaires, l'importance des pièces d'état civil, la scolarisation des enfants. Ainsi, ces séances ont touché :

- Bagaroua: 169 personnes dont 44 hommes et 91 femmes, 17 garçons et 17 filles ;
- Télémcès : 386 personnes dont 84 hommes, 116 femmes, 87 garçons et 99 filles ;
- Tébaram: 86 personnes touchées dont 39 filles et 47 garçons ;
- Tagalat: 70 personnes 57 hommes et 13 femmes ;
- Tillia Nord : 70 personnes ont été touchées dont 40 Hommes, 10 Femmes, 20 Filles ;
- Tillia Est : 122 personnes ont été touchées dont 60 hommes, 38 femmes 14 filles et 10 garçons ;
- Tagaramgaram : 19 personnes dont 18 Hommes et 01 femme.

Au total, 922 individus répartis comme suit 303 hommes, 269 femmes et 161 filles et 189 garçons ont été touchés par les sensibilisations.

IX. COHABITATION PACIFIQUE

1. Dans la région de Tillabéri

Il existe un climat de tension très visible prévaut entre une communauté nomade et les autres communautés vivant dans les départements, particulièrement ceux de Banibangou, Ouallam et Filingué du fait que les membres de cette communauté seraient majoritaires parmi les éléments des GANE et que les membres des autres communautés considèrent tous les membres de cette communauté comme étant des complices ou d'appartenance aux GANE. Des risques énormes de conflits intercommunautaires sont à craindre les jours et mois à venir.

Aussi des tensions persistent entre les agriculteurs et les éleveurs qui ont été contraints de quitter la bande frontalière avec le Mali du fait de la multiplication des exactions de la part des éléments des GANE dont ils ont été victimes. En effet, dans la commune rurale de Kourfeye centre, département de Filingué, plusieurs paysans se mobilisent dans l'intention d'affronter des éleveurs qui sont venus en nombre important dans leur zone en cas d'introduction des animaux dans leurs champs. Ce qui laisse présager des conflits intercommunautaires à court terme et moyen termes des dispositions ou mesures préventives ne sont pas prises à temps.

2. Dans la région de Tahoua

La multiplication des introductions des animaux dans les champs des paysans en cette période de récoltes risquera de porter un coup dur à la coexistence pacifique.

En effet au cours de ce mois des bagarres entre agriculteurs et éleveurs ont été rapportés dans les communes de Tébaram et Takanamatt département de Tahoua et dans la commune et département de Tillia.

Aussi les incursions répétitives des éléments des GANE avec leur corollaire d'extorsions de biens dont une communauté accuse un autre risque de mettre à mal cette cohésion sociale. La récente incursion de certains membres de la communauté soupçonnée à Garin pour s'emparer d'une centaine de têtes de bétail et au cours de laquelle des affrontements avec d'armés blanches auraient eu lieu aurait ravivé davantage les anciennes tensions.

X. DEFIS ET RECOMMANDATIONS

1. Défis

- Inaccessibilité des zones affectées par l'insécurité dans le nord Mali et la zone de 3 trois frontières ;
- Indisponibilité des moyens de subsistance suivie de fermeture des marchés.

2. Recommandations

Secteur	Recommandations	Communes	Acteurs concernés	Échéance
Sécurité	Plaider pour le renforcement de la présence des FDS sur la bande frontalière avec le Mali	Banibangou, Abala, Tillia Kourfey-centre, Tebaram, Takanamatt, Banibangou, Abala, Sanam et Tondikiwindi	Cim-coord	En continue
	Clarifier la mission assignée aux comités de vigilance	Banibangou	Cim-coord	Le plus vite possible
Abris	Distribuer les Kits Abris aux PDI vivant dans les sites d'accueil	Tillia, Tassara, Ouallam, Bangui, Takanamatt,, Abala , Balleyara, et Banibangou,	HCR, OIM, APBE	Le plus vite possible
Santé	Faciliter l'accès aux services de soins de santé à travers les cliniques mobiles dans les nouveaux sites d'accueil des PDI et réfugiés	Tillia, Tassara, Konni, Madaoua, Kourfeye centre, Abala et Ballayara	Acteurs humanitaires et Etatiques	En continue
Cohésion sociale et Cohabitation pacifique	Cohésion sociale et Cohabitation pacifique	Intensifier les sensibilisations sur la coexistence pacifique	Banibangou, Kourfeye centre et Tondikiwindi	En continu
Protection	Intensifier les sensibilisations sur les thématiques d'hygiène, la protection de l'enfance, les VBG	Banibangou, Abala, Sanam, Ouallam et Tondikiwindi	HCR, MAH/GC	Le plus vite possible et en permanence
Wash	Construire des latrines sur les nouveaux sites d'accueil des PDI	Ouallam, Abala Banibangou et Ballayara	HCR et Adkoul	Le plus vite